

Description des fonctions de l'infirmière-assistante et de l'infirmier-assistant CC CRS

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 5

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549218>

Nutzungsbedingungen

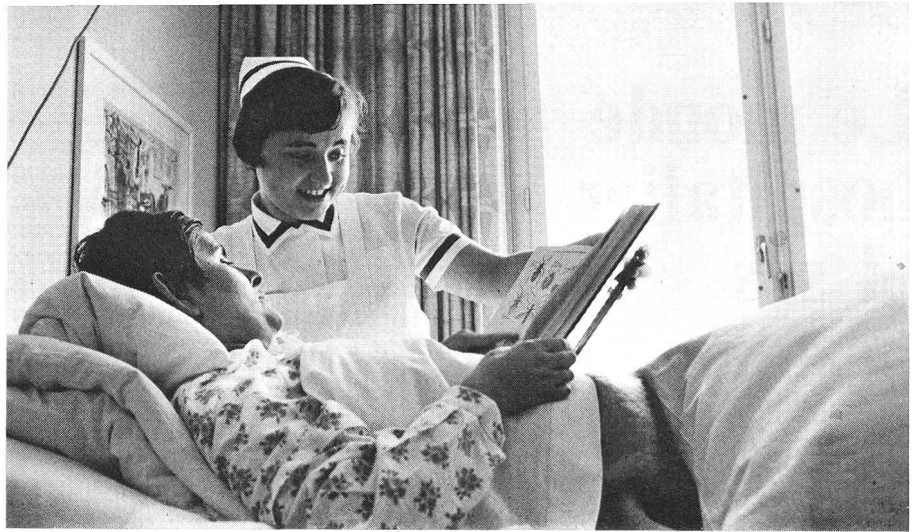
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Description des fonctions de l'infirmière-assistante et de l'infirmier-assistant CC CRS

L'infirmière-assistante¹ fait partie de l'équipe soignante de l'institution où elle travaille.

Elle donne des soins sous la supervision de l'infirmière-diplômée ou du médecin à des malades nécessitant des soins simples². Dans des situations de soins plus complexes, elle fonctionne comme assistante de l'infirmière diplômée.

1. Elle assure le confort, la sécurité physique et psychique des malades :

- en comprenant l'importance des relations humaines entre les malades, leurs familles et le personnel ;
- en tenant compte du milieu social des malades, en respectant leurs besoins spirituels et leurs croyances religieuses ;
- en leur procurant un milieu attrayant, confortable et sûr ;
- en les aidant et en les instruisant pour les activités de la vie quotidienne, en les encourageant à les assumer eux-mêmes si possible.

2. Elle exécute les soins pour lesquels sa préparation lui a donné le degré nécessaire d'habileté et de jugement et selon les prescriptions reçues pour les malades. Elle organise son propre travail dans le cadre de l'équipe soignante :

- soins de base : soins d'hygiène et de confort, sécurité, alimentation ;
- soins préventifs ;
- certains soins thérapeutiques ;
- soins de réadaptation.

3. Elle observe, note et rapporte à qui de droit les symptômes, réactions ou changements concernant l'état physique et mental des malades.

4. Elle veille à une bonne hygiène et à l'ordre de la chambre du malade et des locaux annexes ; elle entretient le matériel de soins.

5. Elle participe à l'enseignement pratique des élèves infirmières-assistantes et du personnel auxiliaire.

6. Elle contribue au bon fonctionnement du service :

- en participant aux rapports, aux colloques de services, aux visites médicales, dans un esprit de collaboration et d'échanges de vue positifs ;
- en veillant au renom de l'institution par une attitude professionnelle adéquate et par un comportement s'inspirant de l'éthique des professions soignantes ;
- en favorisant le développement de sa profession.

¹ Ce qui est dit de l'infirmière-assistante s'applique aussi à l'infirmier-assistant CC CRS.

² Des soins simples sont des soins exempts de complexité scientifique. L'état clinique du malade est relativement stable ; les prescriptions du médecin demandent des connaissances limitées et définies, et peuvent être exécutées en suivant la technique apprise.